

Proposition de loi pour la réouverture des accueils physiques des services publics

Interpellation des sénateurs et sénatrices

Pour demander à votre sénateur ou sénatrice de soutenir l'inscription de la proposition de loi visant à la réouverture des accueils physiques des services publics à l'ordre du jour de son assemblée et de la voter, vous pouvez lui envoyer le message ci-dessous, adapté selon votre convenance, par voie postale ou électronique.

Par voie postale

- Étape 1 : recopiez sur papier blanc ou téléchargez le texte version word
- Étape 2 : complétez les informations (ville, date, choisissez la phrase d'accroche)
- Étape 3 : imprimez le document
- Étape 4 : ajoutez votre nom manuscrit, en signature de la lettre
- Étape 5 : envoyez la lettre à votre sénateur ou sénatrice.

Sénat

Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard

75291 PARIS Cedex 06

Par voie électronique

Recopiez le message et retrouvez les coordonnées de votre sénateur ou sénatrice à cette adresse en ligne : <https://www.senat.fr/vos-senateurs.html#senators-modal>

De :

A : [initiales du prénom].[nom de famille]@senat.fr

Objet : inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi transpartisane pour la réouverture des accueils physiques des services publics

[Monsieur le sénateur / Madame la sénatrice],

Le 30 novembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi transpartisane tendant à [la réouverture des accueils physiques dans les services publics](#). Par ce vote, s'est ouvert l'espoir d'améliorer significativement l'accès effectif aux droits de millions de nos concitoyennes et concitoyens pour qui la dématérialisation tous azimuts des démarches administratives représente un obstacle majeur.

[J'ai moi-même/Plusieurs de mes proches ont] déjà fait l'expérience des difficultés que provoquent les procédures systématiquement dématérialisées pour accéder à des services ou faire valoir des droits. Voilà pourquoi je vous demande de tout mettre en œuvre pour que cette proposition de loi soit mise à l'agenda et votée au Sénat.

Bien cordialement,